

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOURNIAC

Conseillers

Séance du 13 avril deux mil onze à 18 heures

En exercice : 11

Présents : 10

Absent :

Votants : 11

Procurations : 1

Le Conseil Municipal de Journiac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Claude RUAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2011

Présents :

Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARES, William DOUGNAC, Jean-Marc MAURY, Maryse MAXIME, Brigitte PONS, Marie-Claude RUAUD, Jean-Louis TEULET, Pascal TEULET.

Représenté(e) :

Sylvie LEMOUZY.

Secrétaire de séance :

Michel BOUYNET.

D2011/14

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Claude RUAUD, Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2010

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de clôture
FONCTIONNEMENT	251 512.52 €	358 984.97 €	107 472.45 €
INVESTISSEMENT	91 632.41 €	153 139.21 €	61 506.80 €

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte à l'unanimité** ce compte administratif.

D2011/15

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le compte de gestion.

D2011/16

VOTE DES QUATRE TAXES

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, Madame le Maire expose au Conseil Municipal les règles relatives au vote des taux des impôts locaux qui ne sont pas fondamentalement modifiées mais simplement adaptées pour tenir compte des effets de la refonte fiscale. Les taux de référence communaux 2010 ont été recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'adopter pour 2011 les taux ainsi :

- Taxe d'habitation 18.15 %
- Taxe foncière (bâti) 16.09 %
- Taxe foncière (non bâti) 122.38 %
- CFE 23.96 %

D2011/17

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2011

Le Maire informe l'assemblée que le compte administratif 2010 fait ressortir un résultat de fonctionnement excédentaire de 107 472.45 €. Il est proposé de l'affecter en totalité à l'article 1068 de la section investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 en section d'investissement à l'article 1068.

D2011/18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Claude RUAUD, Maire, délibère sur le BUDGET 2011.

Après en avoir délibéré, tant sur les chapitre des dépenses, des recettes de fonctionnement et investissement, le budget primitif suivant est **ADOpte à l'unanimité** :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	365 661.00 €	365 661.00 €

INVESTISSEMENT	302 044,43 €	302 044 .43 €
----------------	--------------	---------------

- Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la Commission Voirie Communale du 06 avril 2011 :

Présents : Michel BOUYNET, Daniel DELMARES, William DOUGNAC, Jean-Marc MAURY, Jean-Louis TEULET.

La commission voirie s'est déplacée sur les secteurs suivants :

1. **Lalot – Surpresseur Dognon** : A favoriser pour rénover, 700 m.
2. **Le Verteil** : A favoriser pour rénover des virages, 100 m +/-.
3. **La Truchie – Puysartal** : A prévoir quelques portions à moyen terme. A la Truchie prévoir le renforcement d'un bas côté.
4. **Fonvialane** : Réfléchir sur un renforcement de ce chemin avec apport dans un premier temps de castine et de cailloux.
5. **La Paure** : A favoriser puisque déjà débattu lors du budget 2010, sur 670 m +/-.
6. **Sortie route de La Paure – Départ Cendrieux** : La route a été soulevée l'étroitesse de cette route avec de possible affaissements, à surveiller.

Conclusions : Accord unanime pour programmer en 2011 les travaux de la voirie sur les secteurs de La Paure, Lalot surpresseur, Le Verteil.

Fin de réunion : 20h10

- * Chemin **Le Vignal** : Mme MAXIME soulève l'état de la route, suite à un accident matériel il y a quelques mois, la commune engagera, si nécessaire, un recours auprès de l'assurance de l'entreprise propriétaire du camion en cause.

Après avoir lu le compte rendu du procès verbal, l'ensemble des propositions est adopté par le Conseil Municipal, la séance est levée à 19h30

SEANCE DU 13 AVRIL 2011**D2011/14 – D2011/15 - D2011/16 - D2011/17 – D2011/18**

Dominique BARTHE		Jean-Marc MAURY	
Michel BOUYNET		Maryse MAXIME	
Daniel DELMARES		Brigitte PONS	
William DOUGNAC		Marie-Claude RUAUD	
Sylvie LEMOUZY Procuration		Jean-Louis TEULET	
		Pascal TEULET	